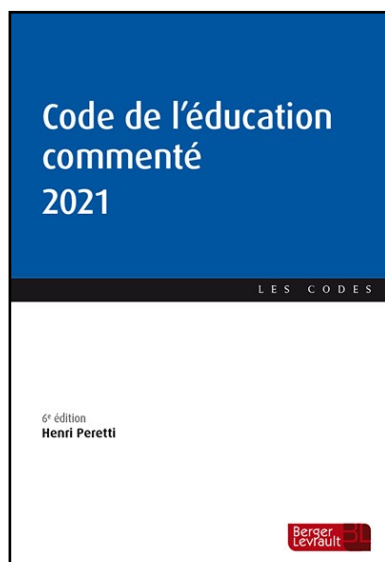


## Code de l'éducation commenté 2021

De Henri Peretti



**Parution :** 17 septembre 2020

**Collection :** Les codes

**Broché :** 1600 p. | 16 x 24 cm

**Prix :** 69 € TTC

**Réf.** 121791

**ISBN :** 978-2-7013-2070-0

### « L'éducation est la première priorité nationale » (Code de l'éducation, article L. 111-1)

Par la matière que le Code de l'éducation régit, c'est bien de la vie des élèves, des étudiants et des établissements sous tous les angles dont il est question. Pour tout acteur du monde éducatif, sa lecture est un exercice obligé.

Mais le faire seul, sur Internet par exemple, est difficile car le texte est technique et complexe. Les commentaires de l'auteur, qui s'appuient notamment sur la jurisprudence la plus récente, permettent non seulement de se renseigner sur un point particulier mais aussi, offrant une vue d'ensemble, de relier entre elles les notions et d'explicitier la portée des dispositions.

D'un contenu si riche, on peut dégager quelques thèmes à titre d'exemples :

- l'extension de la scolarité obligatoire et le renforcement de l'école inclusive (L. n° 2019-791, 26 juill. 2019, pour une école de la confiance) ;
- la réforme des études secondaires conduisant au baccalauréat, la rénovation de la formation professionnelle (L. n° 2018-771, 5 sept. 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel) ;
- le dispositif « Parcours Sup » pour l'accès à l'université ;
- la réforme des études de santé ;
- la formation à l'utilisation des outils et ressources numériques ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable, qui débute dès l'école primaire ;
- la sensibilisation à la prévention des risques et l'apprentissage des gestes de premiers secours.

Outil de travail d'une grande richesse, ce code s'imposera à tous ceux qui s'intéressent au monde éducatif et leur permettra une lecture à plusieurs niveaux, en fonction du degré d'expertise recherché.

**Henri Peretti**, ancien élève de l'École nationale d'administration, est Inspecteur général honoraire de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et a été responsable de la mission de codification au ministère de l'Éducation nationale et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.